

Protocole d'accord établi à la suite du Comité C wallon du 18 juin 2021 relatif à :
la mise en œuvre de l'Accord Non-Marchand Wallon pour l'année 2021

La délégation de l'autorité représentée par :

Madame Christie MORREALE, Vice-présidente du Gouvernement wallon, Ministre de l'Emploi, de l'Action sociale, de la Santé et de l'Égalité des Chances

Et Monsieur Christophe COLLIGNON, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville

d'une part,

Et la délégation des organisations syndicales habilitées à siéger en Comité C, à savoir

La CGSP, représentée par Monsieur Olivier NYSSSEN ;

La CSC – services publics, représentée par Madame Véronique SABEL ;

Le SLFP, représenté par Monsieur François ROOSENS.

d'autre part,

ont abouti à un accord sur le texte ci-annexé relatif à la mise en œuvre de l'accord du non-marchand pour l'année 2021 pour le personnel du secteur public.

Mesures à court terme pour l'année 2021

Les montants disponibles pour les administrations respectives sont repris dans le tableau fourni par l'UNIPSO en date du 15 juin pour le secteur public :

ANNEES	2021
SECTEUR PUBLIC sans one shot	15.741.144,04 €
<i>IFIC/barèmes</i>	0 €
<i>Mesures qualitatives</i>	6.741.694,74 €
<i>Autres secteurs Quantitatifs</i>	8.999.449,30 €
One-shot 2021	2.510.277,23 €
Total Secteur public	18.251.421,26 €

Les moyens qualitatifs y compris les montants one-shot soit 9.251.971,96 € répartis comme ceci : 6.741.694,74€ pour des mesures qualitatives et 2.510.277,23€ pour des mesures « one-shot 2021 » seront destinés au personnel de soutien complémentaire pour les institutions résidentielles ainsi que pour un support du personnel des services d'aides aux familles.

Les moyens quantitatifs, soit 8.999.449,30 €, seront affectés exclusivement à du personnel de soutien aux institutions résidentielles.

Les interlocuteurs proposent de consolider les moyens budgétaires disponibles en 2021 afin de les consacrer aux options prioritaires repris dans le tableau suivant :

	Services NM Secteur Public	Budget Mesures Quantitatives			Budget Mesures Qualitatives			Totaux
		Cadastre ETP 2021	ETP retenus	Pourcent	Montant	ETP retenus	Pourcent	
					9.251.971,96 €		8.999.449,30 €	18.251.421,26 €
SPW IAS	Epicerie et restaurants sociaux	52						
SPW IAS	Abris de nuit	56,23						
AVIQ	MR public	11.234,18	11.234,18	87,18%	8.065.950,21 €	11234,18	78,09%	7.027.472,32 €
AVIQ	Rééducation fonctionnelle public	235,64						
AVIQ	Promotion santé public							
AVIQ	Services agréés d'aide aux familles et personnes âgées	1.488,03				1488,03	10,34%	930.828,03 €
AVIQ	Services de santé mentale	248,23						
AVIQ	Centres de planning et de consultation conjugale	1,35						
AVIQ	Centres de coordinat. de soins et de services à dom.	12,51				12,51	0,09%	7.825,55 €
AVIQ	Associations spécialisées en assuétudes	10,02						
AVIQ	Associations de santé intégrée	6,24						
SPW IAS	Maisons d'accueil et maisons de vie communautaire	52,21	52,21	0,41%	37.485,89 €	52,21	0,36%	32.659,64 €
SPW IAS	Services d'insertion sociale	97,63						
AVIQ	Accueil, hébergement et aide en milieu de vie	1.394,47	1.394,47	10,82%	1.001.205,75 €	1394,47	9,69%	872.302,15 €
AVIQ	Centre de formation professionnelle	19,7						
AVIQ	Entreprises de travail adapté	0						
SPWEER	CISP = Centre d'insertion socioprofessionnelle	109,1						
SPWEER	PMTIC	3,65						
SPW IAS	Services de médiation de dettes	412						
SPW IAS	Centres de référence en médiation de dettes	25,07						
SPW IAS	Relais sociaux	79,22						
AVIQ	Maisons de soins psychiatriques	188,4	188,40	1,46%	135.268,00 €	188,4	1,31%	117.852,46 €
AVIQ	Habitations protégées pour patients psychiatriques	16,8	16,80	0,13%	12.062,11 €	16,8	0,12%	10.509,14 €
AVIQ	Réseaux d'aide aux services spécialisés en assuétudes	10,02						
	Total Secteur Public	15.752,70	12.886,06		9.251.971,96	14.386,60		8.999.449,30

Une aide pour les institutions résidentielles

Via les propositions successives ci-dessous :

- À l'extension du temps de travail des travailleurs à temps partiel qui souhaitent obtenir un contrat de travail à temps plein ;
- L'engagement d'étudiants dans les métiers en pénurie ou qui permettent de soutenir ceux-ci par leur présence. Ceci contribuerait à faire naître certaines vocations ou sensibiliser ces derniers à l'approche de l'activité au sein d'un établissement.
- En dernier recours il conviendra de proposer des contrats à durée déterminée en cas d'impossibilité de mettre en œuvre les deux propositions prioritaires.

Afin de déterminer le budget alloué à chaque institution, il convient de charger l'administration du calcul du nombre d'ETP par institution ainsi que celui du nombre de lits par institution.

L'objectif est donc d'obtenir une moyenne en pourcentage des deux projections afin de fixer le financement par institution.

Les emplois complémentaires seront financés jusqu'au 31 décembre 2021.

Un bilan de cette mesure sera réalisé à l'échéance de la mesure en décembre 2021 afin de valider ou réaffecter les budgets utilisés pour cette mesure en 2022.

1.2 Un support et des formations pour les services d'aide aux familles

Il est convenu que les budgets alloués aux mesures quantitatives devront permettre de soutenir les travailleurs via :

- Un accompagnement individuel afin de fournir notamment des aides psychologiques pour le personnel qui a vécu des situations difficiles (décès de bénéficiaires liés au Covid, stress et anxiété accrue des bénéficiaires, ...);
- Des formations à la préparation et la lutte contre le burn-out, la gestion de conflits et les problèmes relationnels ainsi que la fourniture « d'outils » ou procédures pour gérer des situations de stress ou de crise ;

1.3 Utilisation des moyens restants pour l'attractivité des métiers du secteur

Comme indiqué au point 1.1, il conviendra de faire un bilan de l'utilisation des moyens 2021 afin d'obtenir un accord soit sur la prolongation des mesures proposées, soit de déposer des nouvelles propositions.

2.Mesures structurelles

Il est convenu de réunir à nouveau le Comité C afin de discuter des mesures structurelles à développer. Ceci se fera en regard de l'évaluation de l'utilisation des moyens de 2021.

Afin de mettre les mesures en application, le comité C décide de :

Charger les Administrations concernées de mettre en œuvre et de rédiger la circulaire afin de mettre en application les mesures déterminées dans cet accord ;

Charger également le Centre régional de Formation d'émettre un avis concernant les formations (gestion du stress,...) à proposer au personnel afin de mettre en œuvre les mesures d'accompagnement individuel ;

Pour les organisations syndicales,

Pour la CGSP,

Pour la CSC-services publics,

Pour le SLFP,

Olivier NYSSSEN

Véronique SABEL

François ROOSENS

La Vice-présidente du Gouvernement wallon,

Ministre de l'Emploi, de l'Action sociale, de la Santé et de l'Égalité des Chances,

Christie MORREALE,

Le Ministre des Pouvoirs locaux,

Christophe COLLIGNON